



Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024

du 16 septembre 2020

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹,

vu l'art. 36, let. d, de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation²,

vu le message du Conseil fédéral du 26 février 2020³,

arrête:

Art. 1 Source européenne de spallation (ESS ERIC)

¹ Le crédit d'engagement approuvé pour la participation de la Suisse à la construction et à l'exploitation de la Source européenne de spallation (ESS ERIC) visé à l'art. 5 de l'arrêté fédéral du 11 septembre 2012 ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016⁴ est augmenté de 35,6 millions de francs.

² Les engagements financiers peuvent être contractés jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 2 Institut Max von Laue – Paul Langevin (ILL)

¹ Un crédit d'engagement de 12,0 millions de francs est approuvé pour les années 2024 à 2028 pour la participation scientifique de la Suisse à l'Institut Max von Laue – Paul Langevin (ILL) de Grenoble.

² Les engagements financiers peuvent être contractés jusqu'au 31 décembre 2028.

¹ RS 101

² RS 420.1

³ FF 2020 3577

⁴ FF 2012 7759

Art. 3 Cherenkov Telescope Array Observatory (CTAO)

¹ La durée du crédit d'engagement de 8,0 millions de francs pour la participation de la Suisse à la construction du Cherenkov Telescope Array Observatory (CTAO) visé à l'art. 2 de l'arrêté fédéral du 13 septembre 2016 ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020⁵ est prolongée jusqu'en 2024.

² Les engagements financiers peuvent être contractés jusqu'au 31 décembre 2024.

Art. 4 Square Kilometre Array Observatory (SKAO)

¹ Un crédit d'engagement de 8,9 millions de francs est approuvé pour les années 2021 à 2024 pour la participation de la Suisse à la construction et à l'exploitation du Square Kilometre Array Observatory (SKAO).

² Les engagements financiers peuvent être contractés jusqu'au 31 décembre 2024.

Art. 5 Coopération internationale en matière de recherche

¹ Un crédit d'engagement de 68,4 millions de francs est approuvé pour les années 2021 à 2024 pour des mesures d'encouragement dans le contexte de la participation de la Suisse à des infrastructures et institutions de recherche internationales et pour la coopération scientifique multilatérale et bilatérale en matière de recherche.

² Les engagements financiers peuvent être contractés jusqu'au 31 décembre 2024.

Art. 6 Coopération dans le domaine spatial

¹ Un crédit d'ensemble de 650,2 millions de francs est approuvé pour les années 2021 à 2024 pour le financement des activités spatiales suisses.

² Le crédit d'ensemble comprend deux crédits d'engagement:

- a. un crédit d'engagement de 608,6 millions de francs destiné à la participation aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA) pendant les années 2021 à 2024;
- b. un crédit d'engagement de 41,6 millions de francs affecté au financement d'activités nationales complémentaires destinées à valoriser sur le plan national la participation de la Suisse aux programmes de l'ESA pendant les années 2021 à 2024.

³ Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation peut procéder à des transferts mineurs entre les crédits visés à l'al. 2.

⁴ Les engagements financiers peuvent être contractés jusqu'au 31 décembre 2024.

⁵ FF 2016 7753

Art. 7 Estimations du renchérissement

Les crédits d'engagement sont fondés sur l'indice suisse des prix à la consommation de décembre 2019 (101,7 points; décembre 2015: 100 points) et sur les estimations du renchérissement suivantes:

- a. 2021: +0,4 %;
- b. 2022: +0,6 %;
- c. 2023: +0,8 %;
- d. 2024: +1,0 %.

Art. 8 Référendum

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 17 juin 2020

Le président: Hans Stöckli
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 16 septembre 2020

La présidente: Isabelle Moret
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

